



MAIRIE DE NANTERRE

SYNTHESE DU CONSEIL DE QUARTIER DU VIEUX PONT 18 SEPTEMBRE 2008

C'est en présence du collectif d'élus chargé du suivi du conseil de quartier du Vieux Pont - Sophie DONZEL, Rossana MORAIN, adjointes au Maire et Bruno CHANUT, conseiller municipal - qu'André CASSOU, adjoint au Maire et responsable de l'animation du conseil de quartier, ouvre la séance en précisant les nouvelles modalités de son fonctionnement.

Le conseil de quartier doit se réunir au moins trois fois dans l'année. Son ordre du jour est établi au moins 3 semaines avant, par le collectif de préparation, ouvert à tout habitant volontaire. Les habitants ont la possibilité en conseil de quartier de soumettre des propositions d'ordre du jour au collectif pour les rencontres à venir. Le collectif pourra également proposer d'organiser des groupes de travail sur des thèmes qui préoccupent particulièrement le conseil de quartier. Tout habitant volontaire pourra également y participer. Les travaux menés lors de ces ateliers seront restitués de manière régulière en conseil de quartier. Autre innovation, le conseil de quartier sera désormais animé par un habitant membre du collectif de préparation du conseil de quartier. C'est Roger N'Gbama qui a été désigné lors du dernier collectif pour animer la séance de ce soir.

Après s'être présenté à l'assistance, Roger N'Gbama expose l'ordre du jour : l'état d'avancement des réflexions sur la ZAC Centre Sainte Geneviève, avec la présence de la SEMNA, aménageur public qui conduit l'opération ; le suivi de l'instruction des appels à projet portés par l'association Croix Sens Durable, présentés dans le cadre d'un conseil de quartier en février 2008. Un espace libre de parole sera réservé en fin de séance pour toutes les questions diverses.

ETAT D'AVANCEMENT DES REFLEXIONS SUR LA ZAC CENTRE SAINTE GENEVIEVE

La SEMNA est représentée ce soir par Hélène CLEDAT-VAGNE, Directrice et Marc PEPIN, chargé de mission. La présentation démarre par un bref rappel des différentes étapes¹.

¹ Entre février et juin 2006 : phase de concertation - réunions publiques
Juin 2006 : création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)
Mars 2007 : approbation du nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) et du dossier de réalisation de la ZAC
9 novembre 2007 : choix des promoteurs
Décembre à mars 2008 : consultation des architectes
3 au 21 mars 2008 : exposition publique à l'Agora concernant les projets d'architectes
Mars 2008 : acquisition des terrains de CEAC/Fulmen
19 mai 2008 : choix des architectes
Les permis de construire devraient être déposés en octobre 2008.

Le projet d'aménagement « Centre Sainte Geneviève » va débuter par la création de 338 logements sur deux îlots, libérés par la démolition de l'ancienne usine Fulmen, le long de l'avenue du Maréchal Joffre. Le programme prévoit sur les deux îlots du logement locatif social PLUS-PLAI, du logement en accession encadrée, du logement en accession autre et des commerces. Une résidence sociale qui sera gérée par ADOMA est programmée sur l'un des îlots. Les constructions devront répondre à des normes techniques élevées favorisant le développement durable (récupération des eaux fluviales, économies d'énergie et usage d'énergies renouvelables...). La mise en œuvre de ces deux programmes est envisagée au deuxième semestre 2009².

Les habitants présents sont ensuite invités à s'exprimer sur cette opération.

▣ De nombreuses inquiétudes sont exprimées : gestion de la phase de démolition, nuisances, gestion des déchets, et désagréments liés au chantier et au passage des camions dans les voies du quartier.

▣ Des précisions sont demandées sur :

→ les voies qui seront utilisées pour accéder au chantier : les modalités de démolition et de réalisation du chantier ne sont pas encore établies et ne seront connues que vers la fin du mois d'octobre. Une communication sera alors faite. Les travaux devront cependant répondre à des conditions de chantier de faible nuisance pour générer le moins de désagréments possibles pour les riverains.

→ l'implantation des accès aux parkings : les entrées se feront essentiellement à l'intérieur de la ZAC,

→ la hauteur des bâtiments : elle pourra varier de R+2 à R+5

→ le nombre de logements prévus dans la résidence sociale ADOMA : la capacité de cette nouvelle construction sera de 86 logements,

→ le nombre de places de parking par appartement livré : une place et demie par appartement.

→ les procédures en cours pour les pavillons impactés par l'opération et les moyens dont disposent les intéressés : dans l'hypothèse où des propriétés sont susceptibles d'être impactées par cette opération d'aménagement, une enquête d'utilité publique va être engagée permettant au public d'être informé et d'exprimer ses appréciations, suggestions et contre propositions auprès du commissaire enquêteur.

→ Le pourcentage de logement social et d'accession à la propriété : 40% de logement social comme le prévoit le Plan Local d'Urbanisme et 60% d'accession à la propriété (accession encadrée et accession autre).

→ L'affectation de la zone réservée : une réflexion est en cours sur les besoins en équipement public sur ce secteur.

Les habitants présents souhaitent unanimement être davantage informés sur cette opération. André CASSOU propose que le conseil de quartier se réunisse début novembre et que les architectes soient présents pour échanger sur leur projet. Un point plus approfondi sera alors fait sur les modalités de démolition et de réalisation du chantier.

² Octobre 2008 : Dépôt des permis de construire (PC)
Octobre 2008 à mai 2009 : instruction PC et démolitions
Mai 2009 : démarrage des travaux
³me trimestre 2011 : livraison

SUIVI DE L'INSTRUCTION DES APPELS A PROJET - CROIX SENS DURABLE

Les deux projets, l'un concernant l'aménagement d'un terrain sis 28 avenue de Rueil et l'autre la réfection de la rue de la Croix, ont été présentés dans le cadre d'un conseil de quartier en février 2008.

☒ Concernant le projet portant sur le réaménagement de la rue de la Croix, une étude de faisabilité technique et financière par les services techniques de la Ville est en cours et devrait être rendue avant la fin de l'année. Une fois celle-ci réalisée, la poursuite du travail pourra être envisagée avec l'association et les habitants du secteur.

☒ Concernant le projet portant sur l'aménagement d'un terrain sis 28 avenue de Rueil, l'étude de faisabilité technique et financière est réalisée. La poursuite de la réflexion sur ce projet doit être débattue en coordination du territoire Nord Ouest le 23 septembre.

LA PAROLE AUX HABITANTS QUESTIONS DIVERSES

☒ Roger N'Gbama propose tout d'abord de faire un point sur l'avancée des dossiers qui concernent le quartier et qui ont été abordés lors du collectif.

→ Etat d'avancement du relogement des locataires du Bateau

81 relogements ont été réalisés, pour une très grande majorité sur Nanterre (près de 95%), et notamment sur le Vieux-Pont (près des $\frac{3}{4}$ des locataires en titre), dont 17 relogements sur des contingents préfecture et ville. 106 logements sont actuellement vides ; 5 propositions sont en cours ;

Il reste 72 relogements de locataires à engager + 8 demandes de décohabitation.

→ Installation du Centre Social Hissez Haut sur le parking Boileau

Une construction provisoire va être installée sur le parking Boileau, devant les actuels locaux de l'association, dans l'attente d'une localisation définitive.

Calendrier de réalisation (sous réserve qu'il n'y ait pas de problème retardant la procédure)

Dépôt du permis de construire : mai 2008

Approbation des marchés de travaux : octobre 2008

Notification des marchés de travaux : novembre 2008

Début des travaux : décembre 2008

Livraison : avril 2009

→ Dangerosité du carrefour Boileau/ Barbusse/Thomas Lemaître

Les services techniques ont été saisis de cette demande et proposent d'organiser une visite sur le site avec le collectif.

☒ Questions diverses

→ Le caractère dégradé des trottoirs de la rue Sainte Geneviève.

→ Problèmes de stationnement dans la rue de la Croix et l'avenue de Rueil.

→ Débat sur le changement de sens de la rue Sainte Geneviève. Les avis demeurent partagés.

→ Insécurité (manque de visibilité) place de la Boule liée au stationnement des bus en triple file.

→ Des précisions sont demandées sur les raisons du retard du démarrage de la démolition du collège Jean Perrin. La Ville a saisi officiellement le Conseil Général pour connaître les raisons de ce retard. Elle est en attente d'un retour.

→ L'entretien de l'immeuble « le Bateau » par l'OPDHLM 92

- Ascenseurs en panne
- Présence de cafards
- Pas de lumière dans les ascenseurs
- Saleté des parties communes
- Fuites d'eau
- Rappels de charges exorbitants.

Les locataires présents revendiquent fortement leur volonté de vivre dans des conditions dignes jusqu'à leur départ de l'immeuble. Une délégation de locataires doit rencontrer prochainement l'OPDHLM 92 et ces questions seront abordées.

André CASSOU conclut la réunion en remerciant les personnes présentes.